
Mine d'or et développement durable

Quelques réflexions sur le site de Sabodala (Sénégal oriental)

Mouhamadou Lamine Diallo

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/11103>
DOI : 10.4000/echogeo.11103
ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Mouhamadou Lamine Diallo, « Mine d'or et développement durable », *EchoGéo* [En ligne], 8 | 2009, mis en ligne le 26 mars 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/11103> ; DOI : 10.4000/echogeo.11103

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



EchoGéo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Mine d'or et développement durable

Quelques réflexions sur le site de Sabodala (Sénégal oriental)

Mouhamadou Lamine Diallo

Introduction

- 1 Le 23 décembre 2008, une violente manifestation fut organisée par les jeunes habitants de Kédougou. Le bilan humain et matériel des événements est lourd : un mort par balle du côté des civils, plusieurs blessés, une trentaine de manifestants arrêtés, des édifices publics (préfecture, mairie, tribunal) saccagés, des dossiers officiels brûlés, etc. Le sentiment de l'insuffisance des retombées minières du projet minier de Sabodala était à l'origine de cette révolte. Paradoxalement, ce projet apparaissait très influencé par les paradigmes du développement durable, défini comme « la réponse aux besoins présents sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (Brundtland 1987). Le concept consisterait, dans le domaine minier, à l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans le processus d'exploitation.
- 2 La notion même de développement durable fait l'objet d'importantes controverses. Utilisée dans tous les domaines d'activités économiques (agriculture, pêche, tourisme, etc.), elle apparaît comme la panacée universelle. Dès lors, la perception du concept peut différer d'un acteur à l'autre et, désormais, le caractère global de la notion et les difficultés de son application « nourrit un profond scepticisme » (Lévy et Lussault 2003 : 250). En effet, en plus de son acception diversifiée, le développement durable pose la question de l'articulation entre les échelles globale et locale (Theys 2002), de la prise en compte de l'équité intergénérationnelle (Laganier *et al.* 2002).
- 3 Néanmoins, l'Etat sénégalais et la *Mineral Deposit Limited*¹ affichent leur volonté de faire du projet de Sabodala un moteur du développement durable. La prise en compte des dimensions sociales et environnementales dans ce projet se manifeste à travers les textes législatifs (Code minier, Code de l'environnement) et la convention minière signée entre l'Etat et la société australienne d'exploitation en 2005. Ces préalables sont appuyés d'une

part, par la mise en place d'un programme social minier (initié par l'Etat) et, d'autre part, par la déclaration d'engagement de la MDL en faveur du développement durable².

- 4 En outre, les retombées de l'exploitation minière étaient jusque là envisagées à l'échelle nationale, notamment comme facteur d'accroissement des devises de l'Etat. Or, les effets négatifs de l'activité extractive tels la dégradation de l'environnement, les tensions sociales et politiques, les conflits, etc. se font surtout sentir à l'échelle locale (Diallo, 2006 ; Kane, 2005, Robitaille, 2004). Cette situation semble déterminante dans le transfert de la problématique du développement durable à l'échelle locale. Dans le cas de Sabodala, l'usage du concept revêt d'autant plus d'intérêt que la mine se situe dans une zone enclavée, bien loin de l'industrie extractive moderne. Comment répondre au dilemme du développement durable dans le cadre de l'exploitation d'une ressource non renouvelable, à savoir exploiter la ressource tout en préservant l'environnement (physique et humain) ? La contribution des mines au développement durable réside-t-elle dans la pérennisation des effets positifs de l'activité extractive ou bien dans la permanence des ressources ?
- 5 Cet article s'inscrit dans un ensemble de travaux portant, de façon générale, sur la malédiction des ressources naturelles (Rosser, 2006, Cloutier, 2007). Plus précisément, l'objectif est ici de comprendre comment les activités extractives interagissent avec leur environnement à l'échelle locale, à la suite d'un certain nombre de travaux portant sur les mines d'or du Mali (FIDH, 2007 ; Paker et Wood 2006 ; Magrin et Gautier, 2005), mais aussi sur l'exploitation du fer en Mauritanie (Bonte 2001), du diamant en Sierra Leone (Robitaille 2004), de matières premières à haute valeur au Kivu (Pourtier 2004), ou bien encore du pétrole au Tchad (Magrin, van Vliet 2005, Ian Gary 2003).
- 6 Le texte se propose d'étudier les enjeux sociaux et spatiaux relatifs à l'ouverture de la mine de Sabodala, dans un contexte où les discours, mais aussi les dispositifs légaux et les modalités techniques de fonctionnement du secteur minier, sont influencés par les logiques du développement durable. Il s'agira de voir comment les activités minières, en fonction des différentes étapes du cycle minier (phases d'installation, d'exploitation et de fermeture - développé par van Vliet et cité par van Vliet et Magrin 2005) soulèvent des enjeux économiques, environnementaux, sociaux ou territoriaux³.
- 7 Dans un premier temps, à travers l'analyse de la situation socio-économique de Sabodala et de sa région, il sera montré en quoi l'installation d'une industrie minière moderne porte des enjeux de développement durable à l'échelle locale. Ensuite, nous reviendrons sur les conditions de la greffe minière dans un contexte de décentralisation, en termes de rapports entre les différents acteurs du secteur minier.

Dynamique minière et enjeux de développement durable à l'échelle locale

- 8 Au sein d'un Sénégal oriental qui présente les mêmes caractéristiques à l'échelle nationale, la communauté rurale de Khossanto apparaît comme une zone enclavée et sous-peuplée, dont l'agriculture et l'orpillage sont les principales activités socio-économiques. Or, la greffe minière nécessite l'emploi de technologie de pointe et l'investissement d'importants capitaux. La juxtaposition de ces deux mondes, traditionnel et moderne, permet de s'interroger sur les interactions existant entre la mine et son environnement immédiat (voir photo) : comment les relations entre populations

riveraines et industrie extractive se manifeste-t-elle aux premiers moments du cycle minier ?

Photographie aérienne : La mine de Sabodala et son environnement traditionnel

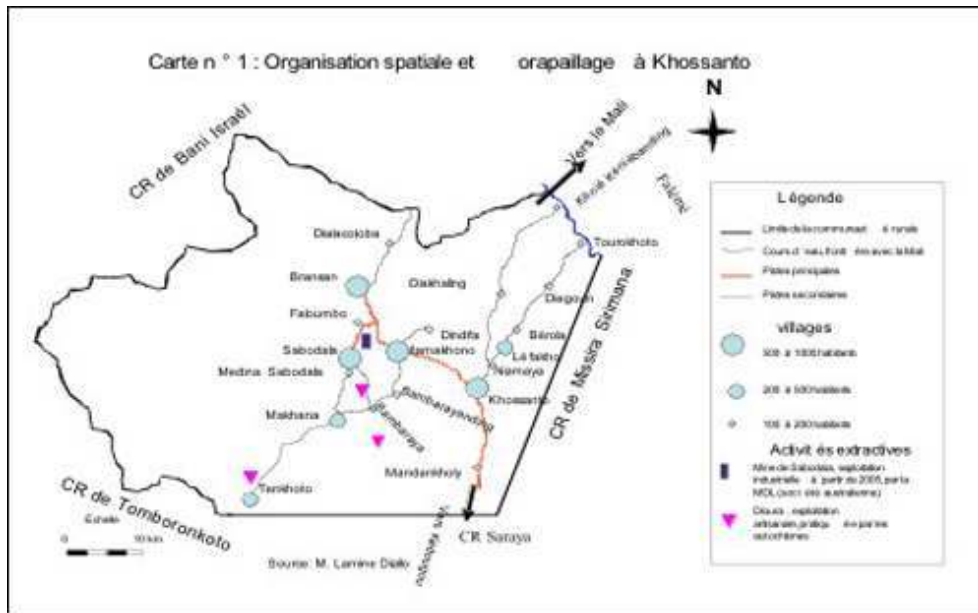


Source : MDL, www.mineraldeposits.com.au

La population de Sabodala : de la mine...

- 9 Depuis 1980, l'exploitation de la mine d'or de Sabodala est en projet et les discours politiques ont peu à peu aiguisé les espoirs des populations riveraines quant à ce trésor caché dans un milieu pauvre. L'ancrage des attentes des populations a été favorisé par le contexte socio-économique de la collectivité locale d'accueil ; malgré sa richesse minière, l'ancienne province mandingue de Bélédougou porte le fardeau de l'enclavement et du sous-peuplement (Diallo, 2006), à l'image de sa région (Ninot, 2003). Les principales sources de revenus sont la culture du coton et l'extraction artisanale de l'or. Dans les terroirs villageois, les champs de cultures et les sites d'extraction de l'or se côtoient. Entre les villages de Sabodala et de Banbaraya, plusieurs champs de culture ont été transformés en sites d'extraction minière artisanale (carte 1). Le site le plus célèbre de cette zone est Tenkhoto, qui a d'ailleurs acquis le statut de village lors de la première hausse des prix de l'or, en 1980⁴. Toutefois, la complémentarité entre agriculture et orpaillage risque d'être interrompue par la présence des industries extractives (Diallo, 2006), parce que l'insertion d'une mine moderne dans cet environnement traditionnel (photo 1) tend à bouleverser l'organisation socio-économique villageoise.

Carte 1



Source : M. Lamine Diallo

- 10 L'impact de la mine sur les activités traditionnelles est d'autant plus important que la culture du coton est également menacée par les difficultés de l'ensemble de la filière (Dia, 2006). L'agriculture vivrière semble elle-même disparaître face aux changements des habitudes alimentaires : le riz constitue aujourd'hui l'aliment de base de la population de Sabodala et des villages environnant (Banbaraya, Faloumbou, Madina Sabodala), alors que les principales cultures vivrières sont le mil et le maïs.
- 11 Face à la précarité des conditions de vie des populations, l'implantation de la société minière est apparue comme une opportunité pour le développement social de la localité. Les besoins y sont relatifs aux infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, ouvrages hydrauliques), à la redynamisation de l'économie locale et à la création d'emplois. La compagnie cristallise une demande sociale d'autant plus élevée que l'Etat n'a été que peu actif dans cette région. Les enjeux sanitaires, éducatifs et hydrauliques, qui constituent les principales lignes du Plan local de Développement (PLD) de Khossanto⁵, ont été répertoriés par le programme social minier élaboré par les services techniques régionaux de l'Etat. Si ce programme n'existe, pour le moment, qu'en théorie, les interventions de la société minière vont bien dans le sens des attentes locales : la MDL a construit une case de santé à Sabodala, des bornes fontaines ou encore une salle de cours à Faloumbou. Des campagnes de pulvérisation ont été organisées dans les villages environnants le site (Sabodala, Faloumbou, Bambaraya, Madina Sabodala) et des moustiquaires distribuées aux populations pour lutter contre le paludisme en 2007.
- 12 Ces actions sociales, menées au nom du développement durable, posent des problèmes liés, d'une part, à la durabilité et, d'autre part, à la répartition géographique. En effet, ces interventions sont en grande partie concentrées dans les villages situés dans le périmètre minier. Cette répartition géographique risque de créer des inégalités dans une zone jusqu'ici assez homogène. Mais c'est surtout la pérennité de ces avantages sociaux qui pose problème, car ils dépendent de la présence de la société minière. Leur interruption

conséquente à l'épuisement du gisement, dans 8 à 12 ans, limite l'idée de durabilité dans le domaine minier.

- 13 De tous les rapports entre société minière et population, la question de l'emploi pose le plus de difficultés. Les travaux d'installation qui ont commencé en mai 2005 (début de la saison des pluies) ont conduit la plupart des paysans à abandonner leurs champs, espérant trouver un emploi à la mine. Ce fut la « ruée vers la mine », où tout un chacun voulait être recruté (enquêtes personnelles). Mais le manque de qualification professionnelle, dans une zone dépourvue de formation adaptée au secteur minier, et des possibilités d'emplois limitées dans l'entreprise minière se sont avérées des contraintes indépassables.
- 14 La question de l'emploi a figuré dans toutes les plateformes revendicatives des populations lors des manifestations de 2005, de 2007 et de 2008, les mouvements de ces deux dernières années étant les plus violents. En novembre 2007, les jeunes des 24 villages de la communauté rurale de Khossanto se sont mobilisés pour barrer l'accès à la mine. Ils revendiquaient des retombées plus sensibles du projet minier et la gestion transparente du recrutement de la main-d'œuvre locale. Les mêmes raisons ont occasionné, le 23 décembre 2008, la violente manifestation de Kédougou, nouvellement érigée en chef-lieu de région. Les populations locales regrettent que la majorité des travailleurs de la MDL soient des étrangers (Maliens, Mauritaniens, Ghanéens, Australiens) ou bien originaires d'autres régions du Sénégal, notamment de Dakar (enquête personnelle). En 2005, les promesses d'emplois annonçaient pourtant un millier de postes, avec une préférence accordée à la main-d'œuvre locale. Mais les critères de recrutement (qualification professionnelle, niveau scolaire) ne jouant pas en faveur de la population riveraine, la société propose désormais d'appliquer un système de rotation afin de satisfaire un maximum de villageois : au lieu de contrats permanents, un recrutement est organisé tous les 15 jours.
- 15 Néanmoins les frustrations s'accumulent, comme en témoignent les manifestations parfois violentes. A court et moyen terme, l'arrivée croissante de demandeurs d'emplois risque d'éveiller d'autres contestations sociales en réponse aux discriminations mais aussi à l'ébranlement des valeurs sociales traditionnelles face à l'irruption de la délinquance, de la prostitution, etc. Alors que le débat suscité par les attentes des populations est loin d'être éteint, les principes revendiqués par l'Etat et la société minière appellent d'autres interrogations, relatives aux enjeux du développement durable.

...aux enjeux complexes du développement durable

- 16 A la faveur de la hausse des cours mondiaux des matières premières, notamment de l'or, et de la mise en place d'un nouveau code minier au Sénégal (2003), le projet minier de Sabodala est désormais géré par une entreprise australienne, la MDL. Cependant, en 1995, Eximcor (société africaine de commercialisation de l'or) avait démarré l'exploitation semi industrielle de ce gisement d'or. Cette exploitation fut interrompue dès 1998 en raison d'un litige avec l'Etat. Après cette phase initiale peu concluante, les activités extractives connurent un nouvel essor dans la zone à partir de 2005. Trois multinationales se sont alors installées au Sénégal oriental, dont deux aux environs immédiat de Sabodala (MDL, Oromin). La société canadienne Oromin a un permis de recherche couvrant 230 km²; Rand Gold (société sud africaine) dispose d'environ 1 000 km² dans l'espace de la

communauté rurale de Khossanto. Dans la même zone, un gisement de 18 tonnes d'or a été découvert, en 2007, par une société sénégalaise (SoredMine).

- 17 Parallèlement à l'intensification de l'exploration, la MDL est sur le point de démarrer l'exploitation. En effet, les travaux d'installation et d'approfondissement des études géologiques ont commencé en 2005. Aujourd'hui, la construction de l'usine de traitement des minerais est en phase de finition et elle devrait être opérationnelle dans quelques mois. Le creusement du puits d'extraction minière d'un volume de 54 millions de m³ est en cours (dimensions estimées à 600m sur 300m, avec une profondeur de 300 m).
- 18 Le projet semble vouloir s'inscrire dans la logique du développement durable et les initiatives en amont du projet s'inscrivent dans un dispositif environnemental. En outre, conformément au Code minier (2003) et au Code de l'environnement (2001), une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été réalisée et un Plan de Gestion Environnemental et social (PGES) mis en place, en vue de mettre l'accent sur les questions environnementales. Les impacts négatifs de la mine (dégradation des terres, pollution, déforestation, déguerpissement de populations) identifiés par l'EIES (validée en 2006) sont en principe pris en charge par le PGES. La MDL ne semble pas étrangère à cette démarche d'ensemble : entreprise australienne originaire d'un pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), ses dirigeants sont habitués prendre en compte les principes du développement durable⁶. De plus, ce dispositif s'accompagne d'un Programme Social Minier, initié en novembre 2007 par l'Etat sénégalais.
- 19 Mais ces initiatives en faveur du développement durable soulèvent des ambiguïtés dans leur forme et dans leur fond. Dans la forme, les dysfonctionnements sont tout d'abord relatifs à la signature de la convention minière en 2005, qui devait théoriquement venir après la validation de l'EIES (en 2006), laquelle constitue une partie intégrante dans la procédure d'obtention du permis d'exploitation⁷. Ensuite, les commissions formées⁸ en vue de la mise en œuvre du PGES ne semblent exister que sur le papier. Dans le fond, ces documents très techniques posent un problème d'appropriation à une population majoritairement analphabète. Depuis leur validation en 2007, l'EIES et le PGES sont conservés dans les tiroirs du conseil rural de Khossanto et ne sont consultés que par des chercheurs de passage... Ces débuts difficiles hypothèquent l'alimentation du fonds fiduciaire (articles 82, 84 du Code minier) destiné à réhabiliter le site à la fin du cycle minier.
- 20 Mais aujourd'hui, les préoccupations des populations concernent surtout l'emploi et les avantages sociaux. Les impacts négatifs de la mine risquent de n'être ressentis qu'en fin de deuxième phase du cycle minier (phase d'exploitation), conformément à la courbe d'évolution du cycle de vie minier développé par van Vliet (cité par van Vliet et Magrin, 2005). Cette phase est également caractérisée par la réduction des opportunités d'emplois et le blocage des négociations avec les sociétés d'extraction.
- 21 Quant au Programme Social Minier, dont le fonds d'exécution est évalué à 3,5 milliards de FCFA (Diallo, 2008), il pose deux principaux problèmes : sa mise en œuvre et son articulation avec le Plan Local de Développement (PLD)⁹, et les interventions ponctuelles de la société minière (construction de salles de classes, fonçage de forage). Les fonds susceptibles d'être utilisés pour l'exécution du programme devraient venir des différentes sociétés minières de la région, mais ils se font attendre. Une fois ces fonds disponibles, qui sera en charge de sa gestion : l'Etat ? Les collectivités locales ? La société

minière ? Un autre acteur encore ? En fait, les mécanismes de mobilisation des fonds et de suivi du programme social minier restent encore à définir.

- 22 A ces difficultés de mise en œuvre des plans et programmes, s'ajoute la position de faiblesse du pouvoir de l'Etat qui occupe en effet une position équivoque. Il est en même temps actionnaire du projet (10 %) et chargé de contrôler le respect du cahier de charge signé par la société minière. Alors que la MDL qui a financé la réalisation de l'EIES, du PGES et du programme social minier, renforce sa position prédominante. Tout ceci limite le pouvoir de contrôle de l'Etat sur le respect des principes du développement durable. Ces contradictions sont d'autant plus prégnantes que les conditions d'insertion de la mine dans son espace environnant suscitent d'autres problèmes encore, liés à la gestion des territoires dans un contexte de décentralisation.

Greffe minière, décentralisation et territoires

- 23 La décentralisation, définie comme le transfert d'un certain nombre de compétences à des collectivités locales, accorde une part de responsabilité importante aux échelons territoriaux¹⁰. Aborder les rapports entre le développement durable et le territoire reviendrait à analyser le rôle du premier dans la transformation du second et les relations entre acteurs (Laganier et al., 2002). Or, dans la communauté rurale de Khossanto, on assiste à une cristallisation de pouvoirs potentiellement concurrents (société minière, Etat, collectivités locales, société civile) autour de Sabodala. Cette situation soulève des enjeux de gouvernance quant à la gestion des territoires et de leurs ressources. Mais elle peut aussi mettre en danger l'équité sociale et la durabilité environnementale

Les enjeux de pouvoirs autour de la mine de Sabodala

- 24 Le système de relations locales autour de la mine de Sabodala implique quatre types de pouvoirs : le pouvoir central à travers l'administration territoriale (sous-préfet), les autorités décentralisées (conseil rural), le pouvoir technico-financier de la société minière et le pouvoir coutumier villageois.
- 25 Dans le contexte de la décentralisation, le sous-préfet est chargé du contrôle de légalité vis-à-vis du conseil rural qui gère les compétences transférées dans ses limites territoriales (Loi 96-07). Le pouvoir villageois représente quant à lui les deux autorités à la fois (conseil rural et sous-préfet). Mais la présence de la société minière complexifie les relations entre ces pouvoirs. Celle-ci s'est manifestée, notamment, dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre entre 2005 et 2008. Dans un premier temps, l'Etat avait confié le recrutement de la main-d'œuvre locale au chef de village de Sabodala. En 2006, à la suite d'accusations de favoritisme et de clientélisme dans le recrutement, portées par la population à l'encontre du chef de village (enquête personnelle), un comité dirigé par le sous-préfet est mis en place. Le comité gérait à la fois le système de recrutement de la main-d'œuvre locale et les tensions entre la société minière et les populations riveraines. Théoriquement, il était constitué du sous-préfet, des chefs de villages de Sabodala et Faloumbou, des représentants de la jeunesse et de conseillers ruraux. Mais, dans la pratique, les autorités décentralisées y étaient peu impliquées et le sous-préfet, coordonnateur du comité, a été victime des mêmes accusations que le chef de village début 2007. Ensuite, la présidence du comité a été confiée au chef du Centre d'Appui au Développement Local (CADL), qui représente les services techniques de l'Etat au niveau

local¹¹. Destitué pour des raisons similaires, son poste est aujourd'hui confié au président des jeunes de la communauté rurale. Ainsi, le contrôle du recrutement est passé de mains en mains, sans grand succès, tandis que le conseil rural reste marginalisé. Tout cela montre à quel point la question du recrutement est cruciale.

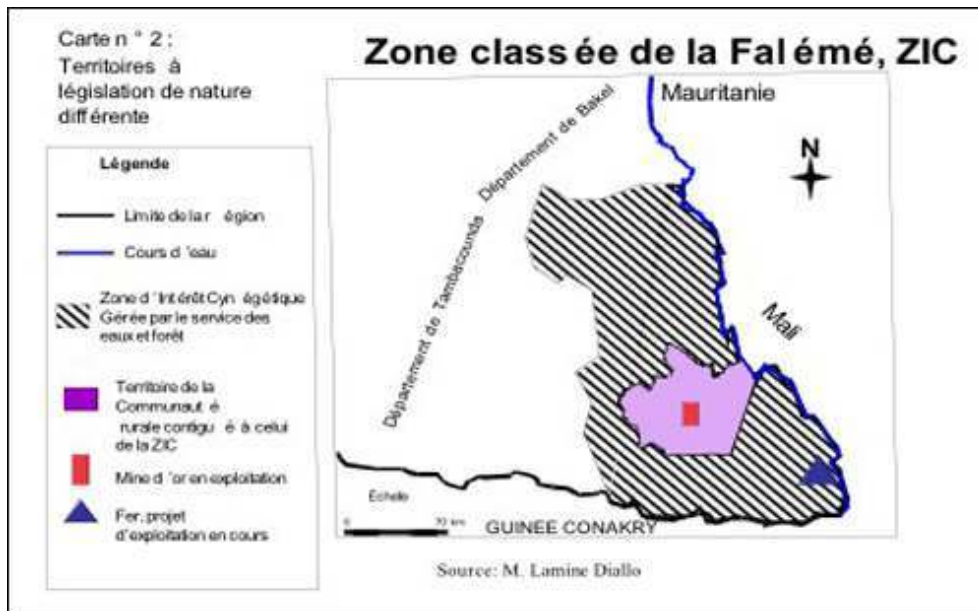
- 26 Les jeux de forces décrits semblent, en réalité, subordonnés à des intérêts sous-jacents qui risquent d'aller à l'encontre de l'implication des acteurs locaux dans la gestion de leur territoire ; cette implication constitue pourtant un enjeu important de durabilité. La marginalisation du conseil rural justifie le dynamisme de la société civile, représentée dans la région par une association dénommée « La Lumière », soutenue par OxfamAmerica. Cette association cherche à jouer un rôle d'intermédiaire dans les relations entre l'Etat, la société minière et les collectivités locales. Elle a mis en place une action de communication sous forme de programme de plaidoyers en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement et d'une implication active des autorités décentralisées ; « La Lumière » peine pourtant encore à s'insérer dans le système de négociation. Cette situation révèle la faible capacité de négociation des autorités locales, facilement manipulables, propre à un début de cycle minier (van Vliet, Magrin, 2005). Toutefois, la marginalisation de l'autorité décentralisée est également favorisée par des rivalités internes entre le président du conseil rural et une partie de ses conseillers (Diallo, 2007).
- 27 Le manque de qualification professionnelle et l'écart entre la demande et l'offre constituent une inépuisable source de conflits concernant l'emploi. Le comité recrute sur la base de listes envoyées par les villages, à la fin de chaque semaine. Mais les critères de répartition de la main-d'œuvre (distance par rapport à la mine et taille des villages) créent des tensions entre les bénéficiaires. De plus, on peut s'attendre à un accroissement des frustrations quand les possibilités d'emplois chuteront, à la fin de la phase de construction et au début de celle de l'exploitation. La main-d'œuvre non qualifiée sera en effet alors moins sollicitée, ce qui pourrait susciter de nouvelles émeutes. Par ailleurs, si l'emploi continue de créer des divergences entre les acteurs, la question territoriale semble, elle aussi, traduire les asymétries (inégalités des capacités humaines, techniques et financière) entre l'Etat, les collectivités locales et la société minière.

Mine et gestion des territoires

- 28 Au-delà de l'inadéquation habituelle entre compétences transférées et moyens disponibles pour les exercer (Magrin 2006), la décentralisation pose des problèmes liés à la gestion des territoires. D'abord, le processus révèle un flou juridique concernant les ressources naturelles. En effet, celles-ci font en principe partie des compétences transférées, mais les mines sont gérées par l'Etat. Les ressources du sous-sol ne sont pas concernées par le transfert, alors que leur accès porte atteinte aux ressources naturelles qui les recouvrent (sol, végétation, eau) : comment le pouvoir local pourrait-il alors tirer profit de l'exploitation de ces ressources ?
- 29 S'y ajoute l'existence de plusieurs ressources (terre, faune, mines) utilisées par différents acteurs, ce qui crée une superposition de droits dans les collectivités locales de la zone minière du Sénégal oriental. A Khossanto, par exemple, le conseil rural dispose d'un territoire administratif délimité où il devrait exercer ses compétences en matière foncière, de gestion des ressources naturelles, d'environnement et d'aménagement du

territoire. Mais ce territoire est délimité dans la ZIC (Zone d'Intérêt Cynégétique) de la Falémé, gérée par le service des Eaux et forêts (carte 2).

Carte 2



Source : M Lamine Diallo

- 30 Les périmètres et concessions minières octroyés par l'Etat se situent également dans les limites territoriales de la communauté rurale. L'appropriation et la délimitation des concessions minières marquent le début de formation de territoires miniers (Deshaies, 2007). En outre, les sociétés minières ont un droit exclusif d'utilisation des terres du domaine national nécessaires pour leur activité (article 28 du Code minier de 2003). Un système relationnel s'installe entre les différents éléments structurants du territoire minier (cité ouvrière, puits d'extraction, canal d'approvisionnement en eau, usine, voies de communication, aérodrome, etc. - voir photo 1). Ce processus de formation des territoires miniers entraîne une fragmentation du territoire de la communauté rurale de Khossanto (carte 3). Mais c'est surtout la compétition des activités (agricoles et minières) qui semble inquiétante. Faut-il privilégier l'exploitation d'une ressource non renouvelable au dépend de l'agriculture, dans le contexte du développement durable ? Comment intégrer ces deux activités dans un même espace ? Par ailleurs la logique d'intervention des sociétés minières sur les territoires des villages compris dans les limites des périmètres miniers risque de créer des inégalités entre les territoires.

- 34 A l'échelle régionale, la zone minière du sud-est qui correspond au département de Kédougou a été récemment (2008) érigée en région. Mais ce nouveau statut suscite bien des interrogations : répond-il à des logiques politiciennes ou à des ambitions de développement territorial fondées sur les ressources minières ? Cette régionalisation va-t-elle simplifier ou complexifier les enjeux territoriaux évoqués ?

Conclusion

- 35 Au Sénégal comme ailleurs en Afrique de l'ouest (Parker et Wood, 2006 ; Magrin et Gautier, 2006 ; Bonte, 2001), l'activité industrielle minière produit les mêmes externalités pour le milieu d'accueil. Au-delà des actions sociales qui s'arrêtent avec la fermeture des projets miniers, les effets négatifs (pollution, dégradation de la nature, expropriation des terres, diffusion de maladies) vont continuer à bouleverser la vie des populations riveraines.
- 36 L'expérience du Sénégal oriental, et de Sabodala en particulier, montre que les enjeux des activités extractives sont importants. Mais le bilan que l'on peut dresser en ce début de cycle minier est très mitigé. Il révèle des dysfonctionnements dans l'application des principes revendiqués par l'Etat et les sociétés minières. L'optimisme de façade sur la transformation des ressources minières en facteur du développement durable aboutit à la déception prévisible des populations avoisinantes. Cela masque aussi un large fossé entre les normes environnementales affichées et leur application. La mise en œuvre et le suivi des standards environnementaux (EIES, PGES) dans un milieu dominé par des sociétés rurales sous-informées nécessitent une participation active des différents acteurs (Etat, société minière, autorités décentralisées, société civile) et une vigilance accrue de la part de l'Etat en particulier. Or, celui-ci semble, dans sa forme actuelle, incapable ou peu enclin à jouer ce rôle.
- 37 Jusque là abordée sous l'angle de la malédiction des ressources naturelles, la réflexion sur les rapports entre mines et dynamiques socio-économiques locales mérite d'être approfondie dans le contexte de la diffusion du développement durable comme modèle de développement. Comment tirer profit des industries modernes pour faire émerger des activités économiques porteuses de développement dans la durée à l'échelle locale ? Cette interrogation vaut d'autant plus que les enjeux de développement et d'aménagement du territoire liés à l'exploitation des ressources minières du Sénégal oriental sont croissants. Dans cette région naturelle, ces enjeux ne se situent pas seulement à l'échelle locale : l'exploitation minière peut également avoir des implications régionales en termes de désenclavement et de réduction des disparités régionales (Greig 2006, voir sa contribution dans ce dossier).

BIBLIOGRAPHIE

- Bonte P. 2001, *La montagne de fer : la SNIM, une entreprise saharienne à l'heure de la mondialisation*, Paris, Karthala, 368 p.
- Brunet R., 2003. *Le diamant, un monde en révolution*, Paris, Belin, 416 p.
- Brundtland G. H., 1987. *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland, 349p.
- Cloutier M., 2007. *Institutions, pauvreté et hypothèse de la malédiction des ressources naturelles*, Université de Montréal, Rapport de recherche en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en sciences économiques.
- Deshaies M., 2007. *Les territoires miniers, exploitation et reconquête*, Paris, ellipses, 224 p.
- Dia N., 2006. *Activités minières et culture cotonnière : l'exemple de la mine d'or de Sabodala au Sud-est du Sénégal*, mémoire de maîtrise de géographie, UGB/Saint-Louis, 91 p.
- Diallo M. L. 2006. *Mines et dynamiques spatiales dans le Sénégal oriental, l'exemple de la communauté rural de Khossanto*, mémoire de maîtrise de géographie, UGB/Saint-Louis, 107 p
- Diallo M. L. 2007. *Gouvernance minière et développement durable au Sénégal : l'exemple des ICS dans les communautés rurales de Darou Khoudoss et Taiba Ndiaye et de la mine d'or de Sabodala à Khossanto*, mémoire de DEA de géographie, UGB/Saint-Louis, 78 p.
- Diallo A., 2008. « Lancement du programme social minier à Sabodala par le ministre Madické Niang » article de presse du 18 janvier 2008 publié sur le site : www.tambacounda.info
- Diallo O., 2009. « Emeutiers de Kédougou en prison : la vie de ciré Wagne en danger » article de presse du 17 mars 2009 publié sur le site : www.tambacounda.info
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, 2007. *Mali, l'exploitation minière et les droits humains*, rapport d'une mission internationale d'enquête, 52 p.
- Gary I., Karl T. L., 2003. *Le fond du baril: boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, Catholic Relief Services (Caritas-USA), 110 p.
- Greig I., 2006. *Le Sénégal oriental à l'aube du développement minier : quels enjeux pour les collectivités locales ?* Mémoire de master lettres arts sciences humaines et sociales, école normale supérieure de lettres et sciences humaines de Lyon (France), 60 p.
- Guyot S. 2006. « L'abondance des richesses naturelles doit permettre le développement de l'Afrique », Courade G. (dir), *L'Afrique des idées reçues*, Saint-Etienne, Belin, 400 p.
- Laganier R., Villalba B., Zuideau B., 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoire*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 1^{er} septembre 2002, <http://developpementdurable.revues.org/>
- Lévy J. Lussault M., 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1008 p.
- Magrin G., 2006. « La décentralisation réglera les problèmes de l'Etat en Afrique », Courad G. (dir), *L'Afrique des idées reçues*, Saint-Etienne, Belin, p. 383-389.

Magrin G., 2007. « Le développement local introuvable : réflexions sur l'importation d'un concept au Sénégal », Les Cahiers du GIRARDEL n° 4, Actes de l'atelier, Déchets et développement local, université Gaston Berger de Saint-Louis, p. 32-64.

Magrin G., Gautier D., 2006. Activités extractives et développement régional, rapport de mission à Tabakoto (ouest Mali), Dakar, CIRAD, 19 p.

Magrin G., van Vliet G., 2005. « Greffe pétrolière et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on shore tchadien », Afrique contemporaine, n° 216, Bruxelles, De Boeck, Larcier s.a., p. 87-105.

Ndiaye F. D., 2007. La communauté rurale de Saraya entre marginalité et mondialisation à la veille d'une ère minière, mémoire de maîtrise de géographie, UGB Sain-Louis, sous la direction de Géraud Magrin, enseignant chercheur UGB/CIRAD.

Ninot O., 2003. Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'ouest : la région de Tambacounda au Sénégal, thèse de doctorat, université de Rouen, 460 p.

Parker R. Wood F., 2006. Trésor caché? A la recherche des revenus de l'exploitation aurifère du Mali, rapport présenté à Oxfam America, Bureau régional Afrique de l'ouest, Dakar, 96 p.

Pourtier R., 2004. L'économie minière au Kivu et ses implications régionales, rapport suite à une mission au Kivu et au Rwanda, 62 p.

République du Sénégal, 2003. Loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant code minier.

République du Sénégal 2003. Recueil des textes de la décentralisation, Dakar, la Sénégalaise de l'imprimerie, 310 p.

Rosser A., 2006. The political economy of the resource curse: a literature survey, Institute of Development Studies (IDS) working paper 268, 36 p.

Robitaille P., 2004. Les diamants en Sierra Leone, de la mine à la mort, dossier produit et réalisé comme exigence du cours pol4131-Tiers monde : économie et politique présenté à Mme Campbell, GRAMA, université Montréal, 37 p.

Sangaré A., 2007. Ressources naturelles, enclavement et développement dans la communauté rurale de Médina Bafé, mémoire de maîtrise, université Gaston Berger de Sain-Louis, sous la direction Géraud Magrin, enseignant chercheur UGB/CIRAD.

Theys J., 2002. « L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », Développement durable et territoire, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002, <http://developpementdurable.revues.org/>

Tulipe S., 2004. « Le bassin tchadien a l'épreuve de l'or noir : réflexions sur la nouvelle donne « petro-politique » en Afrique centrale », Politique africaine n° 94 p. 59-81.

Tropica Environmental consultants, 2006. Etude d'impact environnement et social du projet d'exploitation d'or, d'argent et de substances connexes de Sabodala, Dakar, 184 p.

www.desjardins.com/économie

www.mineraldeposits.com.au

www.tambacounda.info

NOTES

1. Société internationale australienne, adjudicataire du projet minier de Sabodala sur un périmètre 20km². Elle opère, au Sénégal, sous le nom de Sabodala Mining Group. Voir www.mineraldeposits.com.au
2. Déclaration de Jeff William (2007), Directeur général de la MDL (www.mineraldeposits.com.au)
3. Ce texte est le fruit de nos travaux de mémoire de maîtrise (2006) et de DEA (2007). Ils ont permis d'une part, de comprendre les enjeux liés aux projets miniers à travers l'étude des stratégies des différents acteurs, et, d'autre part, d'appréhender les limites d'application des dispositifs institutionnels mis en place au nom du développement durable. Ces études ont été complétées par les données des mémoires de maîtrise, DEA ou master de Greig et Dia (2006), Ndiaye et Sangaré (2007) menés dans le cadre du partenariat entre le GIRARDEL (Groupe Interdisciplinaire de Recherche pour l'Appui à la planification Régionale et au Développement Local) et le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).
4. Ce village aurait été, dans le passé, le grenier du Bélédougou (enquêtes personnelles)
5. Avec la décentralisation, toutes les communautés rurales sénégalaises ont été invitées à prioriser leurs choix d'investissement dans un PLD.
6. Voir « Déclaration de politique de durabilité » sur le site : www.mineraldeposits.com.au
7. Voir les articles 48, 49 du code de l'environnement sénégalais, et l'article 83 du code minier (2003).
8. L'arrêté préfectoral n°066/DK publié le 9 juillet 2007 à cet effet porte sur la création de 4 commissions : commissions sécurité, environnement, santé et la commission sociale et économique.
9. Au Sénégal, dans le cadre de la décentralisation, la plupart des collectivités locales fondent leurs actions de développement sur un document appelé, Plan Local de Développement (Magrin, 2007).
10. Le territoire est conçu ici dans le sens d'une portion d'espace délimitée et gérée par un pouvoir local.
11. Ancien CERP (Centre d'Expansion Rural Polyvalent) qui était un service déconcentré de l'Etat auprès des sous-préfets. Dans le cadre de la décentralisation le centre prend le nom de CADL et reçoit comme mission, l'appui aux collectivités locales.

RÉSUMÉS

La relance des activités extractives au Sénégal oriental a commencé avec le projet minier de Sabodala. A l'image de sa région (Tambacounda), le village de Sabodala est une localité enclavée, caractérisée par la domination des activités traditionnelles (agriculture, orpaillage). La pauvreté y est perceptible à travers le manque d'emplois des jeunes, la rareté des infrastructures socio-économiques et des voies de communications. Ainsi, l'installation d'une industrie minière moderne suscite beaucoup d'espoirs auprès des populations villageoises, d'autant plus que l'Etat et la société adjudicataire du projet (*Mineral Deposit Limited* - MDL) placent cette entreprise sous

les auspices des principes du développement durable. Mais entre les intentions affichées et les réalités du terrain, l'écart est grand : à l'échelle locale, la mine produit des effets très ambivalents, difficiles à interpréter via les grilles d'analyse du développement durable.

The revival of mining activities in western Senegal began with Sabodala mining project. Similarly to its region (Tambacounda), Sabodala is a remote village where traditional activities such as agriculture and gold digging are mainly practised. Poverty is perceived through joblessness among young people, the absence of social and economical infrastructures and the lack of thoroughfare. Therefore, the setting up of a new mining industry gives rise to hope within villagers and specially the government along with the allocated companies namely Mineral Deposits Limited (*Mineral Deposit Limited* - MDL), that are claiming sustainable development principles. However the gap between these demands and the results in the field induces to wonder whether it's possible to establish a linkage between mining project and development at the local scale.

AUTEUR

MOUHAMADOU LAMINE DIALLO

Mouhamadou Lamine Diallo est doctorant en géographie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, GIRARDEL